

# Procedure file

Informations de base		
BUD - Procédure budgétaire	<a href="#">2010/2001(BUD)</a>	Procédure caduque ou retirée
Budget 2011: toutes sections, première version		
Voir aussi <a href="#">2010/2290(BUD)</a>		
Sujet 8.70.60 Budgets annuels antérieurs		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>BUDE</b> Comité de conciliation budgétaire		
	Commission au fond précédente		
	<b>BUDG</b> Budgets		09/02/2010
		PPE <a href="#">MAZUR Sidonia</a>	07/07/2010
		Verts/ALE <a href="#">TRÜPEL Helga</a>	
	Commission pour avis précédente		
	<b>AFCO</b> Affaires constitutionnelles		22/02/2010
		PPE <a href="#">SAUDARGAS Algirdas</a>	
	<b>DEVE</b> Développement		04/02/2010
		S&D <a href="#">BERMAN Thijs</a>	
	<b>CULT</b> Culture et éducation		25/01/2010
		ALDE <a href="#">LØKKEGAARD Morten</a>	
	<b>AFET</b> Affaires étrangères		21/01/2010
		PPE <a href="#">SALAFRANCA SÁNCHEZ-NEYRA José Ignacio</a>	
<b>PECH</b> Pêche		27/01/2010	
	S&D <a href="#">RODUST Ulrike</a>		
<b>AGRI</b> Agriculture et développement rural		09/11/2009	
	PPE <a href="#">MCGUINNESS Mairead</a>		
<b>ENVI</b> Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		18/02/2010	
	S&D <a href="#">HAUG Jutta</a>		
<b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales		06/10/2009	
	S&D <a href="#">BERÈS Pervenche</a>		
<b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie		01/03/2010	
	S&D <a href="#">HERCZOG Edit</a>		

	<b>JURI</b> Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>ECON</b> Affaires économiques et monétaires		10/02/2010
		PPE <a href="#">SCHWAB Andreas</a>	
	<b>CONT</b> Contrôle budgétaire		09/02/2010
		S&D <a href="#">LIBERADZKI Boguslaw</a>	
	<b>LIBE</b> Libertés civiles, justice et affaires intérieures		03/05/2010
		S&D <a href="#">LÓPEZ AGUILAR Juan Fernando</a>	
	<b>INTA</b> Commerce international		27/01/2010
		PPE <a href="#">ŠŤASTNÝ Peter</a>	
	<b>IMCO</b> Marché intérieur et protection des consommateurs		25/01/2010
		Verts/ALE <a href="#">RÜHLE Heide</a>	
	<b>TRAN</b> Transports et tourisme		25/01/2010
		PPE <a href="#">RIQUET Dominique</a>	
	<b>REGI</b> Développement régional		22/02/2010
		PPE <a href="#">SURJÁN László</a>	
	<b>PETI</b> Pétitions		01/06/2010
		ALDE <a href="#">VĂLEAN Adina-Ioana</a>	
	<b>FEMM</b> Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	<a href="#">Affaires générales</a>	<a href="#">3040</a>	25/10/2010
	<a href="#">Affaires économiques et financières ECOFIN</a>	<a href="#">3015</a>	18/05/2010
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	<a href="#">Budget</a>	LEWANDOWSKI Janusz	

## Événements clés

26/04/2010	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2010)0300	Résumé
11/08/2010	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	<a href="#">12699/2010</a>	Résumé
20/09/2010	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/10/2010	Vote en commission		Résumé
11/10/2010	Dépôt du rapport budgétaire	<a href="#">A7-0284/2010</a>	
19/10/2010	Débat en plénière		
20/10/2010	Résultat du vote au parlement		
20/10/2010	Décision du Parlement	<a href="#">T7-0372/2010</a>	Résumé
25/10/2010	Rejet par le Conseil des amendements		Résumé

	du Parlement	
25/10/2010	Début de la conciliation budgétaire (Parlement et Conseil)	
15/11/2010	Pas d'accord intervenu en conciliation budgétaire	
15/11/2010	Informations supplémentaires	Résumé

### Informations techniques

Référence de procédure	2010/2001(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
	Voir aussi <a href="#">2010/2290(BUD)</a>
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure caduque ou retirée
Dossier de la commission parlementaire	BUDE/7/04374; BUDG/7/01917

### Portail de documentation

Projet de budget de la Commission		COM(2010)0300	27/04/2010	EC	Résumé
Avis de la commission	<b>PETI</b>	<a href="#">PE442.807</a>	16/07/2010	EP	
Document annexé à la procédure		<a href="#">12700/2010</a>	12/08/2010	CSL	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget		<a href="#">12699/2010</a>	12/08/2010	CSL	Résumé
Avis de la commission	<b>INTA</b>	<a href="#">PE443.179</a>	01/09/2010	EP	
Avis de la commission	<b>PECH</b>	<a href="#">PE443.053</a>	02/09/2010	EP	
Avis de la commission	<b>IMCO</b>	<a href="#">PE445.757</a>	02/09/2010	EP	
Avis de la commission	<b>TRAN</b>	<a href="#">PE443.012</a>	03/09/2010	EP	
Avis de la commission	<b>LIBE</b>	<a href="#">PE445.749</a>	03/09/2010	EP	
Avis de la commission	<b>CULT</b>	<a href="#">PE442.916</a>	06/09/2010	EP	
Avis de la commission	<b>AFCO</b>	<a href="#">PE443.101</a>	07/09/2010	EP	
Avis de la commission	<b>ECON</b>	<a href="#">PE443.155</a>	07/09/2010	EP	
Avis de la commission	<b>REGI</b>	<a href="#">PE443.149</a>	09/09/2010	EP	
Avis de la commission	<b>AFET</b>	<a href="#">PE445.946</a>	13/09/2010	EP	
Avis de la commission	<b>EMPL</b>	<a href="#">PE441.302</a>	14/09/2010	EP	
Document annexé à la procédure		<a href="#">SEC(2010)1064</a>	15/09/2010	EC	Résumé
Avis de la commission	<b>ENVI</b>	<a href="#">PE443.010</a>	22/09/2010	EP	
Avis de la commission	<b>CONT</b>	<a href="#">PE445.830</a>	29/09/2010	EP	
Avis de la commission	<b>AGRI</b>	<a href="#">PE445.838</a>	29/09/2010	EP	
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE448.942</a>	01/10/2010	EP	
Avis de la commission	<b>DEVE</b>	<a href="#">PE448.855</a>	05/10/2010	EP	

Document annexé à la procédure	<a href="#">SEC(2010)1199</a>	11/10/2010	EC	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture	<a href="#">A7-0284/2010</a>	11/10/2010	EP	
Lettre rectificative/supplémentaire sur le projet de budget	<a href="#">15000/2010</a>	15/10/2010	CSL	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement	<a href="#">T7-0372/2010</a>	20/10/2010	EP	Résumé
Document annexé à la procédure	<a href="#">COM(2010)0601</a>	20/10/2010	EC	Résumé

## Budget 2011: toutes sections, première version

### OBJECTIF : présentation du projet de budget de la Commission pour l'exercice 2011.

CONTENU : la Commission a adopté le 1<sup>er</sup> projet de budget de « l'ère Lisbonne », soit le projet de budget pour l'exercice 2011. Il s'agit également du 5<sup>ème</sup> budget relevant des perspectives financières 2007-2013 dont le principal objectif sera, une fois encore, de soutenir la reprise économique et d'investir dans la jeunesse de l'Europe et dans les infrastructures de demain.

Le budget en quelques chiffres : le total des dépenses demandées dans le projet de budget (PB) 2011 s'établit à 142.565,2 millions EUR, ce qui correspond à 1,14% du RNB, soit une augmentation de 1.073,3 millions EUR par rapport à 2010. Il reste ainsi une marge combinée de 1.235,6 millions EUR sous le plafond total. Sur le total des crédits prévus, 64,4 milliards correspondent à des actions en lien avec la relance de l'économie (+3,4% par rapport à 2010). De plus, les crédits consacrés aux initiatives phares de la stratégie Europe 2020 (pour la croissance et l'emploi) représentent quelque 57,9 milliards EUR ? soit environ 40% du budget.

S'agissant des crédits de paiement, leur total s'élève à 130.136 millions EUR, c'est-à-dire à 1,04% du RNB. Ce montant est en hausse de 7.179,1 millions EUR par rapport aux crédits de paiement inscrits dans le budget 2010, ce qui laisse une marge de 4.429 millions EUR sous le plafond.

Les principales priorités budgétaires pour 2011 : l'objectif essentiel, en 2011, sera de soutenir sans réserve la reprise de l'économie européenne, en consolidant la croissance et en améliorant les perspectives d'emploi. Le budget européen aura 2 priorités majeures :

1. le soutien à l'économie européenne de l'après-crise : la compétitivité pour la croissance et l'emploi, avec une enveloppe de 13,4 milliards EUR, et la cohésion pour la croissance et l'emploi, dotée de 51 milliards EUR, soutiendront l'économie de l'UE en renforçant les conditions nécessaires à la croissance à venir. Les investissements dans la recherche, le développement, l'innovation, les infrastructures et le capital humain, qui sont au cœur de la modernisation économique, bénéficieront de l'appui des grands programmes correspondants. Dans ces domaines politiques clés, le projet de budget 2011 prévoit des augmentations substantielles des crédits de paiement, permettant une mise en œuvre effective sur le terrain. Assortis de mesures en faveur de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie, l'instrument européen de microfinancement et le soutien des programmes destinés à la jeunesse contribueront à consolider la sortie de crise et à aider les jeunes. Ce renforcement des niveaux de paiement s'accompagne, dans le projet de budget 2011, d'une stabilité des niveaux de financement pour les dépenses de marché et les aides directes dans le cadre de la PAC ainsi que pour le développement rural ;
2. l'adaptation aux nouveaux besoins : dans le domaine des services financiers et de la surveillance financière, 3 nouvelles autorités de l'Union seront créées. Par ailleurs, l'initiative en matière de surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité (GMES) commencera à être financée en 2011, avec une dotation de 10 millions EUR. Parallèlement, l'augmentation significative prévue pour le domaine « Liberté, sécurité et justice » (rubrique 3a, +12,8% en crédits d'engagement et +15,4% en crédits de paiement), et notamment pour la solidarité et la gestion des flux migratoires, traduit l'importance accordée à la mise en œuvre du « programme de Stockholm ». Parmi les autres initiatives nouvelles, on citera les actions préparatoires concernant l'« Intégration de l'action pour le climat et adaptation » (rubrique 2), l'« Année européenne du volontariat » (rubrique 3b sur la citoyenneté) et, sous la rubrique 4, le nouveau « Corps volontaire européen d'aide humanitaire ». Enfin, le niveau soutenu des crédits d'engagement pour la rubrique 4 « L'UE acteur mondial » donnera à l'Union, renforcée par le nouveau Service européen pour l'action extérieure, la possibilité de continuer à jouer son rôle sur la scène internationale, notamment dans le domaine de l'action pour le climat (+65 millions EUR en crédits d'engagement supplémentaires).

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES BUDGÉTAIRES PAR RUBRIQUE : la présentation qui suit est structurée selon les rubriques budgétaires du cadre financier 2007-2013 :

Rubrique 1 : Croissance durable : cette rubrique englobe les dépenses liées à la compétitivité et à l'emploi ainsi qu'à la cohésion :

- 1a, Compétitivité pour la croissance et l'emploi : cette sous-rubrique regroupe les politiques essentielles à la mise en œuvre de la stratégie « Europe 2020 » : 7<sup>ème</sup> Programme-cadre de recherche, programme « Éducation et formation tout au long de la vie », le PIC, les réseaux transeuropéens (RTE), GALILEO/EGNOS, le programme Progress et Marco Polo II. Les crédits d'engagement de la rubrique s'établissent à 13.436,9 millions EUR, reculant de 9,6% par rapport à 2010, ce qui laisse une marge de 50,1 millions EUR. Les crédits de paiement augmentent de 6,8%, passant à 12.109,7 millions EUR. L'apparente réduction des crédits d'engagement pour cette rubrique doit être considérée dans le contexte de l'inclusion dans le budget 2010 de la 2<sup>ème</sup> tranche de crédits supplémentaires destinée au financement des projets énergétiques visant à aider à la relance économique. Si on exclut cet élément, les crédits d'engagement et les crédits de paiement augmentent respectivement de 4,4% et de 7%. À noter également l'effort financier en faveur du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie de 2,6% (1,1 milliard EUR), ce qui permettra de proposer plus de 200.000 bourses Erasmus aux étudiants ;
- 1b, Cohésion pour la croissance et l'emploi : la sous-rubrique couvre essentiellement les Fonds structurels (FEDER, FSE et Fonds de cohésion). Les engagements prévus progressent de 3,2%, passant à 50.970,1 millions EUR, ce qui laisse une marge de 16,9 millions EUR. Les crédits de paiement augmentent de 16,9%, passant à 42.540,8 millions EUR. La hausse substantielle du niveau des paiements reflète l'impulsion donnée par la politique de cohésion 2007-2013 sur le terrain, et donc sa contribution à la relance

économique en Europe. Étant donné que les systèmes de gestion et de contrôle sont en place et que les programmes sont sur les rails, de nouvelles augmentations significatives des besoins de paiement annuels sont attendues vers la fin de la période de programmation actuelle. Globalement et de par leur nature, les objectifs de la politique de cohésion contribuent à la stratégie Europe 2020 en promouvant croissance intelligente plus verte et compétitive des économies régionales, fondée sur la connaissance, l'innovation et l'utilisation efficace des ressources.

Rubrique 2 : Conservation et gestion des ressources naturelles: pour 2011, la Commission propose des crédits d'engagement d'un montant de 59.486,2 millions EUR pour la rubrique 2. Ce niveau de financement, stable par rapport à 2010 laisse une marge de 851,8 millions EUR sous le plafond. L'augmentation de la marge par rapport à 2010 s'explique principalement par une baisse des interventions sur les marchés agricoles (baisse prévue d'environ 900 millions EUR). La poursuite de l'introduction progressive des aides directes en faveur des pays de l'UE-12 ainsi que l'amélioration de la situation sur les marchés agricoles sont les principaux facteurs qui expliquent cette évolution. Les crédits de paiement s'élèvent, quant à eux, à 58.136,7 millions EUR marquant également une stabilité par rapport à 2010. Dans cette rubrique, le montant prévu pour les dépenses relatives au marché et les aides directes se chiffre à 43.747,4 millions EUR en crédits d'engagement et à 43.656,8 millions EUR en crédits de paiement.

Rubrique 3 : Citoyenneté, liberté, sécurité, justice : cette rubrique est scindée en 2 sous-rubriques :

- 3.a, Liberté, sécurité et justice : la sous-rubrique est exclusivement consacrée aux actions dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice. L'exercice 2011 correspondra à une mise en œuvre constante et renforcée d'actions spécifiques, regroupées dans 3 programmes généraux (Solidarité et gestion des flux migratoires, Droits fondamentaux et justice et Sécurité et protection des libertés). Le PB prévoit une augmentation considérable de la sous-rubrique de l'ordre de 12,8%, passant à 1.135,3 millions EUR, de sorte qu'il subsiste une marge de 70,7 millions EUR. Les crédits de paiement font aussi l'objet d'une augmentation importante de 15,4%, passant à 852,4 millions EUR. À noter que les crédits initialement prévus pour le système d'information sur les visas (VIS) et le système d'information Schengen (SIS) ont été inférieurs aux prévisions initiales, soit un montant total de 60 millions EUR. Une partie de cette enveloppe sera utilisée pour financer (à hauteur de 10,6 millions EUR) la nouvelle agence pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle;
- 3.b, Citoyenneté : cette sous-rubrique contribue à maintes initiatives phare de la stratégie Europe 2020, notamment «Jeunesse en mouvement», «Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois», «Une plateforme européenne contre la pauvreté» et «Union pour l'innovation». Elle couvre en particulier des questions qui sont au centre des préoccupations des citoyens européens, notamment la santé, la protection des consommateurs, et la protection civile. La mission capitale consistant à établir des liens avec les citoyens et à communiquer sur l'Europe s'inscrit également dans cette rubrique, dans le cadre du financement de programmes culturels et du domaine politique Communication. Les crédits d'engagement de la sous-rubrique s'élèvent à 667,8 millions EUR, ce qui laisse une marge de 15,2 millions EUR. Les crédits de paiement pour cette rubrique baissent de 3,1%, pour s'établir à 639 millions EUR. Le plafond annuel pour cette rubrique reste globalement stable dans le cadre financier actuel. La Commission a délibérément conservé une marge pour tenir compte des dépenses imprévues et des éventuels ajustements politiques en cours de procédure budgétaire; en conséquence, le niveau des crédits d'engagement reste stable par rapport à 2010, qui ne prévoit aucune marge. À noter le financement de 120.000 participants supplémentaires pour le programme Jeunesse en action (127 millions EUR, soit +1,6%).

Rubrique 4 : Union européenne en tant que partenaire mondial : la rubrique 4 enregistre une hausse de 5,6% des crédits d'engagement pour s'établir à 8.613,5 millions EUR, laissant une marge de 70,3 millions EUR sous le plafond. Les crédits de paiement baissent de 2,4%, reculant à 7.601,8 millions EUR. En 2011, la mise en œuvre de la quasi-totalité des programmes devrait se poursuivre à vitesse de croisière. Sur la base du cadre financier 2007-2013, le PB 2011 continue à respecter globalement le profil des enveloppes financières pluriannuelles attribuées aux instruments respectifs. La principale action envisagée pour 2011 est la poursuite de l'intensification des programmes bilatéraux, régionaux et thématiques de l'UE. Les efforts supplémentaires pour s'attaquer aux causes et aux conséquences du changement climatique dans les pays tiers seront financés de manière croissante au moyen de fonds engagés au titre des plans d'action annuels des instruments géographiques. À noter encore a) le renforcement des engagements pris par l'UE à la prochaine conférence des Nations-Unies sur les Objectifs de développement du millénaire (65 millions EUR); b) le renforcement de l'aide apportée par l'UE aux efforts des pays en développement pour faire face au changement climatique (65 millions EUR); c) une nouvelle enveloppe destinée à soutenir le développement économique et social de la communauté chypriote turque (25 millions EUR).

Rubrique 5 : Administration : les engagements et les paiements augmentent de 4,4%, les premiers s'établissant à 8.255,4 millions EUR et les seconds à 8.256 millions EUR. Il subsiste donc une marge de 160,6 millions EUR. La Commission a consenti des efforts particuliers pour limiter ses dépenses administratives, qui ont connu une croissance de 2,9%, résultant partiellement d'une augmentation des salaires plus élevée que prévu en 2009. Cette augmentation modérée des dépenses administratives résulte également du fait que la Commission ne demande aucun poste supplémentaire. La Commission prévoit d'atteindre ses objectifs prioritaires, y compris ceux découlant de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, par un important effort de redéploiement. La rubrique 5 couvre également les dépenses d'administration des autres institutions sur base de leur état prévisionnel respectif. Ces projets d'état prévisionnel prennent en considération les besoins supplémentaires liés à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, notamment en ce qui concerne le Parlement, le Conseil européen et le Conseil, le Comité économique et social européen et le Comité des régions. Le projet de budget de la Commission a été établi sans préjudice de la création du Service européen pour l'action extérieure (SEAE). Cela signifie que les crédits et le personnel de la Commission qui feront partie du SEAE seront inclus dans la demande de la Commission. Par la suite, lorsque le SEAE sera mis en place et que la section budgétaire concernée sera créée, les postes et crédits concernés devraient être transférés depuis les sections de la Commission et du Conseil au moyen d'une lettre rectificative liée au projet de budget 2011.

Nouvelle procédure budgétaire : le présent projet de budget inaugure la première procédure budgétaire complète reposant sur les dispositions de Lisbonne, qui prévoient une lecture unique de chaque branche de l'autorité budgétaire débouchant sur une procédure de conciliation à l'automne.

## Budget 2011: toutes sections, première version

---

Le Conseil a adopté sa position concernant le projet de budget pour 2011.

À l'issue des délibérations du Conseil, les principaux éléments de cette position sont les suivants:

- 141.777,33 millions EUR en crédits d'engagements ;
- 126.527,13 millions EUR en crédits de paiements.

Selon la position du Conseil, les crédits d'engagement augmentent de 0,22% par rapport au budget 2010 et les crédits de paiement augmentent de 2,91%.

Le montant total des crédits de paiement prévus dans le projet de budget pour 2011 correspond à 1,02% du RNB de l'UE.

**A. Généralités** : lors de l'adoption de sa position, le Conseil a suivi un certain nombre de lignes directrices qui peuvent se résumer comme suit :

- respect de l'[accord interinstitutionnel du 17 mai 2006](#) sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière;
- inscription du budget dans le cadre des orientations budgétaires définies pour le budget 2011 dans les conclusions du Conseil adoptées en mars 2010 ;
- approche débouchant sur un budget réaliste et équilibré allant au-delà des efforts proposés par la Commission;
- maintien de dotations adéquates pour les diverses priorités de l'UE, en déterminant les crédits sur la base du taux d'exécution budgétaire en 2009, des notes d'alerte pour les prévisions budgétaires en 2010, des capacités réalistes d'absorption et des informations relatives à la performance fournies dans les fiches d'activité. Cette approche a également été suivie pour les dotations concernant les dépenses administratives liées aux programmes opérationnels et les dépenses des agences exécutives;
- croissance limitée et contrôlée des crédits de paiement par rapport à 2010 pour toutes les rubriques du cadre financier, en ajustant au besoin les montants quand cela s'avère nécessaire. Cette approche est à situer dans le contexte des impératifs budgétaires que connaissent tous les États membres. Une déclaration a été approuvée à cet effet par le Conseil dans laquelle il demande à la Commission de lui présenter un budget rectificatif si les crédits inclus dans le budget 2011 s'avèrent insuffisants pour couvrir les dépenses relevant de la rubrique 1a (Compétitivité pour la croissance et l'emploi), de la rubrique 1b (Cohésion pour la croissance et l'emploi), de la rubrique 2 (Conservation et gestion des ressources naturelles) et de la rubrique 4 (L'UE acteur mondial). Le Conseil demande également à la Commission de présenter, au plus tard pour la fin septembre 2011, les chiffres actualisés les plus récents concernant la situation et les estimations relatives aux crédits de paiement relevant de la rubrique 1b (Cohésion pour la croissance et l'emploi) et, de prévoir si nécessaire, un projet de budget rectificatif portant sur ce seul point ;
- application aux agences décentralisées d'une approche similaire à celle adoptée pour les dépenses administratives des institutions;
- marges suffisantes sous les plafonds des rubriques du cadre financier (sauf en ce qui concerne la rubrique 1b) en vue de faire face aux situations imprévues, tout en respectant les crédits d'engagement proposés par la Commission en ce qui concerne les programmes décidés en commun.

Les principes suivants ont, par ailleurs, présidé à l'établissement de la position du Conseil :

- respect de la nomenclature budgétaire prévue dans le PB de la Commission et étude minutieuse des fiches d'activités proposées par la Commission ;
- création d'une nouvelle ligne budgétaire pour l'action préparatoire pour la préservation des lieux de mémoire en Europe.

**B. Dépenses par grandes rubriques budgétaires** : en ce qui concerne les dépenses au titre des différentes rubriques du cadre financier, le Conseil s'est exprimé comme suit:

Rubrique 1 : « croissance durable » (64,361 milliards EUR en engagements):

1.a) dépenses relatives à la compétitivité pour la croissance et l'emploi : le montant de cette rubrique a été fixé à 13,390 milliards EUR en crédits d'engagements, soit une diminution de 46,55 millions EUR rapport au PB de la Commission. Ces réductions ont été opérées sur un certain nombre de lignes budgétaires précises en fonction de l'exécution budgétaire passée et en cours, ainsi que de capacités réalistes d'absorption. L'enveloppe budgétaire globale se caractérise également par les éléments suivants :

- fixation du niveau des crédits relatifs aux subventions pour les agences décentralisées en réduisant les crédits demandés dans le PB de 3,04 millions EUR, du fait de l'approche suivie pour les agences (184 postes temporaires au total pour les agences ont été acceptés);
- fixation du niveau des crédits de paiement dans l'objectif d'atteindre une réduction d'un montant total de 891,14 millions EUR dans les crédits demandés dans le PB, dont 62,40 millions EUR dans le domaine de la compétitivité, 121,8 millions EUR dans le domaine des transports, 545,97 millions EUR dans le domaine de la recherche, 50 millions EUR sur la ligne budgétaire du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) et 110,97 millions EUR sur plusieurs autres lignes budgétaires sur la base d'une analyse de l'exécution budgétaire pour 2009.

La marge disponible au titre de la rubrique 1a s'élève à 96,70 millions EUR.

1.b) dépenses liées à la cohésion pour la croissance et l'emploi : le Conseil a prévu un montant de 50,970 milliards EUR en engagements comme dans le PB de la Commission. Il a également prévu de fixer le niveau des crédits de paiement en opérant une réduction de 1,075 milliard EUR dans les crédits demandés dans le PB (augmentation de 13,97% par rapport à 2010). Ce montant représente une réduction des crédits de paiement concentrée sur le FEDER (386 millions EUR), du FSE (129 millions EUR) et de l'achèvement des programmes précédents (560 millions EUR), correspondant à une budgétisation corrigée sur la base des informations disponibles. Le Conseil a également approuvé des déclarations demandant la rectification des montants de la rubrique au vu de l'évolution de l'exécution budgétaire.

La marge disponible au titre de la rubrique 1b s'élève à 16,91 millions EUR.

Rubrique 2 « conservation et gestion des ressources naturelles » : le montant de cette rubrique a été fixé à 59,011 milliards EUR en engagements, soit quelque 474,64 millions EUR de moins que dans le PB, dont 38,75 millions EUR dans le domaine des interventions sur les marchés agricoles, 420 millions EUR sur la ligne budgétaire relative à l'apurement comptable et 15,89 millions EUR sur plusieurs autres lignes budgétaires, sur la base de l'exécution budgétaire passée. Le Conseil a également décidé :

- d'établir le niveau des crédits relatifs aux subventions pour les agences décentralisées en réduisant les crédits demandés dans le PB de 0,46 million EUR pour les engagements et de 0,31 million EUR pour les paiements au total, du fait de l'approche suivie pour les agences;
- de fixer le niveau des crédits de paiement en opérant une réduction d'un montant total de 820,71 millions EUR dans les crédits demandés dans le PB, dont 38,75 millions EUR dans le domaine des interventions sur les marchés agricoles, 420 millions EUR sur la

ligne budgétaire relative à l'apurement comptable, 143 millions EUR dans le domaine du développement rural, 142,90 millions EUR dans le domaine du Fonds européen pour la pêche et 76,06 millions EUR sur plusieurs autres lignes budgétaires, sur la base de l'exécution budgétaire passée et en cours. Ces montants sont susceptibles d'être réexaminés à la lumière de la lettre rectificative d'automne.

La marge disponible au titre de la rubrique 2 s'élève à 1,326 milliards EUR.

Rubrique 3 : Citoyenneté, liberté, sécurité et justice : le montant de cette rubrique a été fixé à 1,792 milliard EUR en engagements, répartis entre 2 sous-rubriques :

3.a) dépenses en matière de liberté, sécurité et justice (1,124 milliard EUR en engagements): pour cette sous-rubrique, le Conseil demande :

- la réduction des crédits d'engagement par rapport au PB pour un montant total de 10,91 millions EUR sur un certain nombre de lignes budgétaires sur base de l'exécution budgétaire passée et en cours;
- la réduction des crédits relatifs aux subventions pour les agences décentralisées pour un montant total de 8,36 millions EUR par rapport au PB du fait de l'approche suivie pour les agences (90 postes temporaires au total ont été acceptés) ;
- la réduction des crédits de paiement pour un montant de 49,61 millions EUR par rapport au PB, sur la base d'une analyse de l'exécution et des prévisions budgétaires.

La marge disponible au titre de la rubrique 3a s'élève à 81,66 millions EUR.

3.b) pour les dépenses liées à la citoyenneté (668 millions EUR en engagements), le Conseil a prévu de :

- augmenter les crédits d'engagement demandés dans le PB d'un montant total de 0,16 million EUR. Cette augmentation résulte de légères réductions sur un certain nombre de lignes budgétaires précises de cette rubrique, sur la base de l'exécution budgétaire passée et en cours ainsi que de capacités réalistes d'absorption. À noter en outre l'augmentation de 4 millions EUR pour le financement d'une action préparatoire pour la préservation des lieux de mémoire en Europe;
- établir le niveau des crédits relatifs aux subventions pour les agences décentralisées en réduisant les crédits demandés dans le PB de 1,49 millions EUR pour les engagements ;
- établir le niveau des crédits de paiement en opérant une réduction d'un montant total de 19,30 millions EUR dans les crédits demandés dans le PB, de façon ciblée sur une série de lignes budgétaires, sur la base d'une analyse de l'exécution et des prévisions budgétaires.

La marge disponible au titre de la rubrique 3b s'élève à 15,02 millions EUR.

Rubrique 4 « UE en tant que partenaire mondial » : le Conseil envisage un montant global de 8,520 milliards EUR en engagements. Il a ainsi décidé de :

- réduire le niveau des crédits d'engagement demandés dans le PB de 93,74 millions EUR sur un certain nombre de lignes budgétaires précises sur la base de l'exécution budgétaire passée et en cours ainsi que de capacités réalistes d'absorption;
- établir le niveau des crédits relatifs aux subventions pour les agences décentralisées en réduisant les crédits demandés dans le PB de 0,9 million EUR du fait de l'approche suivie pour les agences;
- réduire de 590,90 millions EUR les crédits de paiements demandés dans le PB, d'une part en opérant une réduction de 387,90 millions EUR de façon ciblée sur une série de lignes budgétaires sur la base d'une analyse de l'exécution et des prévisions budgétaires et d'autre part en ne retenant pas le montant de 203 millions EUR proposé dans le PB pour la réserve d'aide d'urgence.

La marge disponible au titre de la rubrique 4 s'élève à 164,07 millions EUR pour couvrir les besoins supplémentaires à un stade ultérieur.

Rubrique 5 : « dépenses administratives » : les dépenses administratives s'établissent à 8,093 milliards EUR en engagements. Le Conseil a décidé de :

- limiter l'augmentation globale des dépenses administratives des institutions de l'UE conformément à l'approche suivie par les États membres pour leur propre fonction publique;
- fixer au niveau approprié le budget administratif de chaque institution, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs besoins réels et justifiés;
- procéder à des réductions ciblées sur des lignes budgétaires précises pour toutes les institutions, en tenant compte de l'exécution budgétaire pour 2009 et des besoins réels;
- accepter une partie des crédits liés à la préparation de l'adhésion de la Croatie, en comptant que celle-ci aura lieu en 2012;
- ne pas accepter l'augmentation de 1,85% liée à l'adaptation des salaires en 2009 que certaines institutions ont incluse dans leur projet d'état prévisionnel, dans l'attente de la décision de la Cour de justice;
- augmenter l'abattement forfaitaire standard sur les salaires pour la plupart des institutions, en tenant compte de leur taux de vacance actuel;
- ne pas accepter les nouveaux postes demandés par les institutions, à l'exception de ceux prévus pour le Conseil européen, qui est une nouvelle institution;
- accepter les conversions, transformations, revalorisations et transferts de postes demandés.

Agences : en ce qui concerne les agences décentralisées, le Conseil a appliqué une approche similaire à celle adoptée pour les institutions. C'est ainsi que l'augmentation a été limitée à 1,5% par rapport à 2010 pour les agences fonctionnant en "vitesse de croisière" et à 3% pour celles chargées de "nouvelles tâches". Pour ces dernières, la moitié des nouveaux postes demandés ont été acceptés. Pour les "nouvelles agences", les demandes ont été acceptées en l'état, sauf en ce qui concerne l'Agence pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice, pour laquelle les crédits et les postes sont prévus à un horizon de six mois.

La marge disponible au titre de la rubrique 5 s'élève à 322,77 millions EUR.



Ce document est destiné à être annexé à la position du Conseil sur le projet de budget pour 2011, et ce, conformément à la procédure budgétaire.

Selon le format des années précédentes, ce document précise dans ses annexes chiffrées :

- l'état d'exécution des FED (du 8<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup>) au 31 décembre 2009;
- les prévisions d'exécution financière pour l'exercice en cours;
- les estimations de dépenses pour l'exercice 2011.

En ce qui concerne le financement des FED, les contributions sont directement versées par les États membres à la Banque européenne d'investissement (BEI) pour les instruments des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> FED dont la BEI assure la gestion (la facilité d'investissement et les bonifications d'intérêt). Pour tous les autres instruments, y compris pour les anciens instruments gérés par la BEI (capitaux à risque et bonifications d'intérêt), les contributions sont versées à la Commission.

La Commission et la BEI ont actualisé, pour chacun des pays ACP et des PTOM, les prévisions des engagements et des paiements pour les exercices 2010 et 2011. Une attention particulière a été accordée à l'estimation des paiements dans un double objectif: i) assister les États membres à réserver des montants les plus exacts possible sur leurs budgets nationaux ; ii) s'assurer qu'un volume suffisant de ressources financières soit disponible pour le FED afin d'éviter des problèmes d'insuffisance de trésorerie.

En ce qui concerne spécifiquement les prévisions d'exécution des FED pour 2010 et 2011, le document prévoit les éléments suivants :

- contributions pour l'exercice 2010 : les estimations se maintiennent à un niveau de 3,5 milliards EUR pour la Commission et à 240 millions EUR pour la BEI (soit les mêmes montants que celles arrêtés par le Conseil en novembre 2009) ;
- contributions pour l'exercice 2011 : les estimations sont de 3,690 milliards EUR pour la Commission et à 210 millions EUR pour la BEI . Le plafond du montant des contributions pour 2011 est le résultat d'une proposition de compromis entre les États membres, la Commission et la BEI.

## Budget 2011: toutes sections, première version

---

OBJECTIF : présentation d'une proposition de lettre rectificative n° 1 au projet de budget général 2011 de l'UE - Section II (Conseil européen et Conseil) - Section III (Commission) et Section X (Service européen pour l'action extérieure ? SEAE).

CONTENU : le traité sur l'Union européenne (TUE) prévoit la création d'un Service européen pour l'action extérieure (ou «SEAE») destiné à appuyer le Haut représentant pour la politique extérieure dans l'accomplissement de son mandat. Ce dernier a formellement été créé le 26 juillet 2010 avec la [décision du Conseil 2010/427/UE](#) fixant l'organisation et le fonctionnement du Service européen pour l'action extérieure.

Pour concrètement voir le jour, cette nouvelle institution doit disposer une structure budgétaire propre. Or, le projet de budget 2011 a été adopté sans que soit intégrée la section «SEAE». La présente lettre rectificative propose dès lors, conformément au projet de budget rectificatif n° 6/2010, de créer pour le SEAE cette nouvelle section du budget, dotée des crédits correspondants, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

En créant une section budgétaire à part entière pour le SEAE tout en assurant le bon fonctionnement et la continuité de l'ensemble des activités existantes, la présente proposition de lettre rectificative procure les ressources budgétaires nécessaires à un démarrage viable et efficace du SEAE afin qu'il puisse fonctionner de manière autonome à partir de 2011. Le SEAE fonctionnera sur la base des ressources issues de la Commission et du Conseil, qui étaient chargés jusqu'à présent de la plupart des missions que doit remplir le SEAE. La présente proposition ne crée donc pas seulement le projet de budget 2011 pour le SEAE mais modifie aussi les sections «Commission» et «Conseil» du budget.

Une structure organisationnelle neutre d'un point de vue budgétaire : la mise en place du SEAE est guidée par les principes d'efficacité au regard des coûts, de neutralité budgétaire et de gestion saine et efficace, et tient compte de l'incidence de la crise économique actuelle sur les finances publiques nationales ainsi que des efforts demandés en matière d'assainissement budgétaire. La constitution de ce service nécessitera des dispositions transitoires et l'accroissement progressif des capacités. Dans l'attente, tout fonctionnaire transféré au SEAE sera affecté à un emploi dans le groupe de fonctions qui correspond à son grade. En outre, le SEAE intégrera progressivement des diplomates des États membres (agents temporaires) et du personnel d'appui. Une fois la vitesse de croisière atteinte, le personnel issu des services diplomatiques nationaux devrait représenter un tiers de l'ensemble du personnel de niveau AD.

Budget proposé pour le SEAE en 2011 : la proposition porte sur le transfert, à la section «SEAE» du budget (section X), de personnel et des crédits correspondants des sections «Commission» (section III) et «Conseil» (Section II) du budget. Les sections «Commission» et «Conseil» du budget sont réduites en conséquence.

La proposition de lettre rectificative indique également les coûts, pour l'ensemble de l'année, liés au personnel supplémentaire demandé dans le projet de budget rectificatif n° 6/2010 (voir [BUD/2010/2094](#)) ainsi que ceux relatifs à l'ajout de 18 nouveaux postes sollicités pour le siège (2 millions EUR de dépenses supplémentaires en 2011) et au renforcement de la sécurité des locaux du SEAE (3,275 millions EUR de dépenses supplémentaires en 2011).

Les dépenses administratives qui en résultent pour le SEAE en 2011 s'élèvent à 475,8 millions EUR, dont 184,9 millions EUR pour le siège (titres 1 et 2 de la section X du budget) et 290,9 millions EUR pour les délégations (titre 3).

Effectifs : le nombre total des postes inscrits dans le tableau des effectifs du SEAE se monte à 1.643: 1.114 postes issus de la Commission et 411 du Conseil, 100 nouveaux postes demandés dans le projet de budget rectificatif n° 6/2010 et 18 nouveaux postes sollicités dans la présente proposition de lettre rectificative. Ces 18 nouveaux postes supplémentaires sont demandés, à ce stade, afin de répondre aux besoins les plus urgents liés au surcroît de travail résultant de la prise en charge des tâches incombant auparavant à la présidence tournante et d'autres missions découlant du traité de Lisbonne, et de renforcer la capacité du SEAE à fonctionner de manière autonome.

Outre les 1.643 postes inscrits dans son tableau des effectifs, le SEAE disposera d'autres ressources humaines, estimées à 2.077 équivalents temps plein (ETP), comprenant des experts nationaux détachés, des agents contractuels, du personnel intérimaire et des agents locaux (ces derniers n'étant présents que dans les délégations).



Au plan technique, les tableaux des effectifs des sections II (Conseil européen et Conseil) et III (Commission) du budget général sont réduits du nombre de postes transférés au SEAE. Les crédits correspondants sont également transférés au SEAE à partir des lignes budgétaires correspondantes des budgets du Conseil et de la Commission, qui sont réduits en conséquence.

Conclusion : la présente proposition de lettre rectificative propose de modifier les sections II (Conseil européen et Conseil) et III (Commission) du budget et de créer une nouvelle section X (Service européen pour l'action extérieure) dans le projet de budget 2011.

Le tableau des effectifs proposé pour le SEAE comporte :

- 1.643 postes: 1.114 postes transférés de la Commission et 411 du Conseil + 100 nouveaux postes demandés dans le projet de budget rectificatif n° 6/2010 et 18 nouveaux postes supplémentaires demandés pour 2011 ;
- 2.077 équivalents temps plein, comprenant des experts nationaux détachés, des agents contractuels, du personnel intérimaire et des agents locaux (ces derniers étant présents dans les délégations).

Les dépenses administratives qui en résultent pour le SEAE en 2011 s'élèvent à 475,8 millions EUR, dont :

- 82,2 millions EUR transférés de la section II (Conseil européen et Conseil),
- 359,2 millions EUR transférés de la section III (Commission),
- 29,2 millions EUR demandés au titre de crédits supplémentaires liés au coût, pour l'ensemble de l'année, des nouvelles ressources humaines (100 nouveaux postes AD, 60 agents locaux dans les délégations et 10 agents contractuels au siège) requises dans le projet de budget rectificatif n° 6/2010,
- 5,2 millions EUR sollicités pour 18 postes supplémentaires et le renforcement de la sécurité des locaux définitifs du SEAE en 2011.

Au total, la proposition de lettre rectificative 1/2011 prévoit un montant supplémentaire au budget 2011 de 34.461.399 EUR.

## Budget 2011: toutes sections, première version

[La commission des budgets a adopté le rapport commun de Sidonia Elżbieta Jędrzejewska \(PPE, PL\) \(section III ? Commission\) et Helga Trüpel \(Verts/ALE, DE\) \(autres sections\) sur la position du Conseil concernant le projet de budget général de l'Union européenne pour 2011 \(toutes sections confondues\)](#) et les lettres rectificatives n° 1, n° 2 et n° 3 au projet de budget 2011.

En ce qui concerne la Section III du budget, les éléments clés et les priorités budgétaires 2011, peuvent se résumer comme suit :

Une nouvelle procédure et un engagement à haut niveau : la commission parlementaire se dit fermement convaincue que la procédure budgétaire obéissant au nouveau Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) nécessite un engagement politique clair et de haut niveau de toutes les institutions concernées. Les députés soulignent que la procédure de conciliation vise essentiellement à réconcilier les points de vue de toutes les branches de l'autorité budgétaire et que le projet commun sur le budget 2011 devra être approuvé par les deux branches de l'autorité budgétaire conformément à leur règles propres et à l'article 314, par. 7 du Traité.

Les députés considèrent que la procédure écrite pour l'adoption de la position du Conseil est particulièrement inappropriée pour la procédure budgétaire, et que cette dernière est discutable en l'absence d'une approbation politique claire et publique du Conseil au niveau ministériel.

Une nécessaire « lisbonisation » du budget : plus globalement, les députés considèrent que l'entrée en vigueur du TFUE, lequel renforce les politiques européennes et crée de nouveaux champs de compétence ? en particulier en matière de Politique étrangère et de sécurité commune, de compétitivité et d'innovation, d'espace, de tourisme, de lutte contre le changement climatique, de politique sociale, de politique énergétique et de justice et affaires intérieures ? implique la « lisbonisation » du budget et implique que les deux branches de l'autorité budgétaire agissent de manière cohérente et en phase avec des besoins financiers en augmentation.

Un budget trop étriqué pour répondre aux défis : le rapport rappelle que, bien que le Traité ait modifié et augmenté les compétences transférées au niveau de l'Union, le budget européen se limite à un modeste 1% du PIB des États membres. Il s'oppose dès lors avec force aux coupes budgétaires opérées par le Conseil. Les institutions de l'UE sont appelées au contraire à définir un mécanisme pour évaluer « le coût de la non Europe », mécanisme qui mettrait en lumière les économies obtenues sur les budgets nationaux à partir de la mise en commun des ressources.

Bien que les députés considèrent que des économies sont nécessaires, ils soulignent que la réduction arbitraire des crédits d'engagement ne correspond absolument pas à la mise en place d'un budget sain et que les réductions arbitraires des crédits de paiement mettent en danger la mise en œuvre des politiques et programmes de l'Union déjà approuvés. Toutefois, les députés ont tenu compte des pressions exercées sur les budgets des États membres et ont rompu avec la tradition de proposer un budget beaucoup plus élevé que la Commission et ne l'ont augmenté que très légèrement. La commission parlementaire a ainsi convenu un total de 130,140 milliards EUR pour les paiements et de 142,650 milliards EUR pour les engagements (par rapport à la Commission qui proposait 130,140 milliards EUR pour les paiements et 142,560 milliards EUR pour les engagements).

Par ailleurs, les députés ont tenu à souligner que le budget devait être vu non comme un fardeau additionnel aux budgets nationaux, mais plutôt comme une opportunité pour apporter de la valeur ajoutée aux initiatives et investissements nationaux.

Des priorités budgétaires essentielles pour favoriser la reprise : les députés rappellent que la jeunesse, l'éducation et la mobilité - des politiques étroitement liées, sont des politiques déjà identifiées par le Parlement comme parmi les plus importantes pour 2011, dans la mesure où elles sont essentielles pour assurer la reprise économique européenne et mettre en œuvre la [Stratégie Europe 2020](#). Ils réitèrent leur ferme conviction selon laquelle le financement des politiques de l'UE doit être dûment contrôlé de manière à faire en sorte que toute dépense soit liée à un objectif clair et identifiable. Ils soulignent également qu'une écrasante part du budget est consacrée à soutenir des investissements à long terme en vue de stimuler la croissance économique de l'UE.

Un budget sans marge de manœuvre : en ce qui concerne les marges émanant du cadre financier pluriannuel (CPF), les députés estiment une fois de plus que ces dernières ne permettent pas d'avoir assez de marges de manœuvre, en particulier au niveau des rubriques 1A, 3B et 4, et réduisent la capacité de l'Union à réagir à des changements politiques inattendus ou à prévoir de nouveaux besoins, tout en maintenant les priorités de base. Ils indiquent que les défis auxquels l'Union doit répondre nécessiteront des besoins bien plus importants que ce que prévoient les plafonds de l'actuel CPF. Ils rappellent, dans ce contexte, qu'une révision substantielle du budget est absolument indispensable et que la révision immédiate des plafonds de l'actuel CPF s'impose de même que certaines dispositions de [l'accord interinstitutionnel du 17](#)

[mai 2006](#) sur la discipline budgétaire. La commission parlementaire indique également que le financement des priorités et des nouvelles politiques issues de la mise en œuvre du nouveau traité ne sera pas possible avec les plafonds actuels du cadre financier. Les députés soulignent au passage que, pour faciliter la négociation budgétaire au sein du comité de conciliation, ils ont proposé, au prix de lourds compromis, de financer ces priorités au sein des marges actuelles. Les députés soulignent néanmoins qu'il ne sera possible d'y parvenir qu'en réduisant les crédits d'autres lignes budgétaires bien précises et sélectionnées avec prudence.

**Des crédits de paiements en souffrance :** en ce qui concerne les crédits de paiements, les députés refusent de prendre un montant général tel que proposé dans la position du Conseil, comme objectif final à atteindre en diminuant ou en augmentant les dépenses de certaines lignes budgétaires et sans une évaluation préalable des besoins effectifs. Ils mettent en évidence le fait que cette pratique du Conseil risque de mettre à mal le taux d'exécution des crédits pour 2011, en ralentissant au passage le niveau de signature de certains nouveaux contrats, en particulier dans le dernier trimestre de l'année, voire de perturber le cycle pluriannuel des programmes de l'UE.

**De nouvelles ressources propres :** les députés demandent que de nouvelles négociations soient entamées avec le Conseil et la Commission sur de nouvelles ressources propres pour financer l'UE. Ils proposent dès lors d'ajouter deux nouvelles lignes au budget 2011. Une première ligne invite le Conseil à ouvrir les négociations sur les nouvelles ressources propres, ajoutant que cet élément fait partie intégrante de l'accord global sur le budget 2011. Cette ligne devra être financée en utilisant tous les moyens offerts par l'All au cours des années 2012 et 2013 via un accord général sur le budget 2011. La deuxième ligne budgétaire invite le Conseil et la Commission à décider des mécanismes en vue de faciliter le transfert des crédits inutilisés de l'année, en particulier dans le contexte de la révision du règlement financier. Jusqu'à présent, les crédits qui n'étaient pas été utilisés étaient reversés aux États membres à la fin de l'année. Ces propositions de lignes budgétaires ne contiennent cependant pas de montants chiffrés (p.m.).

Enfin, les députés estiment que les dépenses administratives à l'appui des programmes de l'Union ne devraient subir aucune coupe budgétaire. Ils restaurent, dès lors, tous les montants que le Conseil a modifiés sur les dépenses administratives liées à la mise en œuvre des programmes.

Pour ce qui est des autres sections du budget, le rapport pointe les modifications mineures apportées au budget à la suite de la création de nouveaux postes directement liés à la mise en œuvre du Traité de Lisbonne.

## Budget 2011: toutes sections, première version

---

**OBJECTIF :** présentation d'une proposition de lettre rectificative n° 2 au projet de budget général 2011 de l'UE ? Section III (Commission).

**CONTENU :** la présente proposition de lettre rectificative n° 2 (LR n° 2) au projet de budget pour l'exercice 2011 (PB 2011) porte sur:

- un renforcement, de 552.000 EUR, de la contribution de l'UE à EUROPOL ainsi que sur des modifications au tableau des effectifs d'EUROPOL, prenant en compte une demande de 4 postes (AD) supplémentaires;
- un renforcement de la contribution de l'UE aux trois autorités de surveillance financière (ABE, AEAPP et AEMF), d'un montant de 1.224.000 EUR, ainsi que sur des modifications aux tableaux des effectifs de ces autorités, prenant en compte les demandes suivantes: 6 postes supplémentaires pour le tableau des effectifs de l'ABE (dont 3 postes AD et 3 postes AST), 6 postes supplémentaires pour le tableau des effectifs de l'AEAPP (dont 5 postes AD et 1 poste AST) et 15 postes supplémentaires pour le tableau des effectifs de l'AEME (dont 10 postes AD et 5 postes AST);
- la création d'un nouveau poste budgétaire 01 04 01 03 consacré à la garantie fournie par l'Union européenne conformément aux dispositions de l'article 122, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et, corrélativement, d'un nouvel article 802 dans le volet des recettes. À cet égard, il n'y a pas d'incidence budgétaire.

L'incidence financière nette de la présente lettre rectificative est de 1.776.000 EUR, tant en crédits d'engagement qu'en crédits de paiement.

## Budget 2011: toutes sections, première version

---

Le 15 septembre 2010, la Commission a soumis au Conseil la lettre rectificative n° 1 au projet de budget (PB) pour l'exercice 2011. Celle-ci concernait les dépenses relevant de la section II (Conseil européen et Conseil), de la section III (Commission) et de la nouvelle section X (Service européen pour l'action extérieure (SEAE)) du budget de l'UE et les modifications à apporter aux tableaux des effectifs correspondants.

L'objectif était de créer, dans le PB 2011, une section X (SEAE) comportant la structure budgétaire et le tableau des effectifs voulus. Les dépenses proposées s'élevaient à 475,80 millions EUR en crédits d'engagement et crédits de paiement (dont 82,15 millions EUR transférés de la section II, 359,19 millions EUR de la section III et 34,46 millions EUR de dépenses supplémentaires par rapport au PB 2011). Le tableau des effectifs de la section X (SEAE) comportait les postes transférés des autres institutions (411 postes transférés de la section II et 1 114 postes de la section III) ainsi que les 118 postes supplémentaires créés par rapport au PB 2011 (100 de ces 118 postes supplémentaires ont déjà été acceptés par le Conseil dans sa position concernant le projet de budget rectificatif n° 6/2010).

À l'issue de ses travaux, le Conseil est parvenu à un accord sur sa position concernant cette lettre rectificative. La lettre rectificative n° 1 au PB 2011 présentée par la Commission est modifiée afin de prendre en compte la position du Conseil concernant le PB 2011. Le total des dépenses au titre de la nouvelle section X (SEAE) s'élèvera ainsi à 469,85 millions EUR, en incluant:

- la diminution des dotations en crédits d'engagement et en crédits de paiement (-5,60 millions EUR), déjà incluse dans la position du Conseil concernant le PB 2011 à la section II et à la section III. En contrepartie, il est procédé à une diminution équivalente des montants à transférer de la section II (-2,50 millions EUR) et de la section III (-3,10 millions EUR), en ce qui concerne tant les crédits d'engagement que les crédits de paiement;
- une nouvelle diminution des dotations en crédits d'engagement et en crédits de paiement pour les 118 postes supplémentaires (pour un montant total de 0,35 million EUR), le Conseil n'ayant pas accepté d'inclure l'augmentation de 1,85% liée à l'adaptation des salaires en 2009, dans l'attente de la décision de la Cour de justice.

Le Conseil est également parvenu à un accord sur la neutralité budgétaire relative à la mise en place du SEAE : celle-ci doit être comprise

dans le contexte des ressources prévues dans le budget de l'UE, y compris lors du choix de nouveaux bâtiments. Á cet égard, le Conseil attend début 2011 un rapport sur un projet de gains d'efficacité/de redéploiement exposant les mesures concrètes à prendre à court ainsi qu'à moyen terme pour se rapprocher de la neutralité budgétaire.

Le Conseil a donc adopté sa position concernant la lettre rectificative n° 1 au projet de budget pour l'exercice 2011 conformément aux éléments mentionnés ci-avant et aux éléments présentés à l'annexe technique de l'exposé des motifs de la lettre rectificative n° 1 au projet de budget (PB) pour l'exercice 2011 (voir Doc. Conseil [15000/10 ADD 1](#)).

## Budget 2011: toutes sections, première version

---

Le Parlement européen a adopté par 546 voix pour, 88 voix contre et 39 abstentions une résolution sur la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour 2011 (toutes sections confondues). De manière générale, le Parlement propose une augmentation des engagements de 0,8% par rapport au budget 2010. Comprenant les pressions exercées sur les budgets des États membres vu la crise, le Parlement rompt avec la tradition qui veut que l'Assemblée propose un budget nettement plus élevé que celui de la Commission.

Les montants s'établissent dès lors comme suit : 130,56 milliards EUR en paiement et de 143,07 milliards en engagement (par rapport à la Commission qui prévoyait respectivement 130,14 milliards en paiement et 142,56 milliards en engagement). Le Parlement estime toutefois qu'une réduction arbitraire des crédits compromet la mise en œuvre des politiques de l'Union. C'est pourquoi, les réductions proposées par le Conseil sous forme de coupes budgétaires, sont rejetées.

En ce qui concerne la Section III du budget (Commission), les éléments clés et les priorités budgétaires 2011, peuvent se résumer comme suit :

Une nouvelle procédure et un engagement à haut niveau : le Parlement se dit fermement convaincu que la procédure budgétaire obéissant au nouveau Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) nécessite un engagement politique clair et de haut niveau de toutes les institutions concernées. Il souligne que la procédure de conciliation vise essentiellement à concilier les points de vue de toutes les branches de l'autorité budgétaire et que le projet commun sur le budget 2011 devra être approuvé par les deux branches de l'autorité budgétaire. Il considère notamment que la procédure écrite pour l'adoption de la position du Conseil est particulièrement inappropriée pour la procédure budgétaire, et que cette dernière est discutable en l'absence d'une approbation politique claire et publique du Conseil au niveau ministériel.

Une nécessaire « lisbonisation » du budget : plus globalement, la Plénière estime que, à la suite de l'entrée en vigueur du TFUE, qui a pour effet de renforcer les politiques européennes et de créer de nouveaux domaines de compétences -notamment la politique étrangère et de sécurité commune, la compétitivité et l'innovation, le domaine spatial, la politique énergétique, le tourisme, la lutte contre le changement climatique, les sports et la jeunesse, la politique sociale, la justice et les affaires intérieures- et qui implique une "lisbonisation" du budget, l'UE devrait être dotée des moyens financiers nécessaires pour atteindre ses objectifs et requiert dès lors que les deux branches de l'autorité budgétaire se montrent cohérentes par rapport au renforcement des capacités financières.

De nouvelles ressources propres : dans un amendement adopté en Plénière, le Parlement rappelle que dès 2007 (voir [résolution sur l'avenir des ressources propres de l'UE](#)), il avait déjà souligné combien le système actuel de ressources propres -dans lequel 70% des recettes proviennent directement des budgets nationaux- concourait à la perception que le budget européen constituait une charge supplémentaire pour les budgets nationaux. Il demande dès lors la fixation d'un calendrier clair et contraignant pour se mettre d'accord sur un nouveau système de ressources propres avant l'entrée en vigueur du prochain cadre financier pluriannuel (CFP) après 2013. Il se déclare également disposé à étudier tous les moyens possibles pour ce faire car pour le Parlement, le budget doit être vu non comme un fardeau additionnel aux budgets nationaux, mais plutôt comme une opportunité pour apporter de la valeur ajoutée aux initiatives et investissements nationaux.

Un budget trop étriqué pour répondre aux défis : la résolution souligne que, bien que le Traité ait modifié et augmenté les compétences transférées au niveau de l'Union, le budget européen se limite à un modeste 1% du PIB des États membres. Il s'oppose dès lors avec force aux coupes budgétaires opérées par le Conseil. Les institutions de l'UE sont appelées au contraire à définir un mécanisme pour évaluer « le coût de la non Europe », mécanisme qui mettrait en lumière les économies obtenues sur les budgets nationaux à partir de la mise en commun des ressources.

Des priorités budgétaires essentielles pour favoriser la reprise : le Parlement rappelle que la jeunesse, l'éducation et la mobilité -des politiques étroitement liées- sont des politiques déjà identifiées par le Parlement comme parmi les plus importantes pour 2011. Il réitère dès lors sa ferme conviction selon laquelle le financement des politiques de l'UE doit être dûment contrôlé de manière à faire en sorte que toute dépense soit liée à un objectif clair et identifiable. Il souligne également qu'une écrasante part du budget est consacrée à soutenir des investissements à long terme en vue de stimuler la croissance économique de l'UE.

Un budget sans marge de manœuvre : en ce qui concerne les marges émanant du cadre financier pluriannuel (CPF), le Parlement estime une fois de plus que ces dernières ne permettent pas d'avoir assez de marges de manœuvre, en particulier au niveau des rubriques 1A, 3B et 4, et réduisent la capacité de l'Union à réagir à des changements politiques inattendus ou à prévoir de nouveaux besoins, tout en maintenant les priorités de base. Il indique que les défis auxquels l'Union doit répondre nécessiteront des besoins bien plus importants que ce que prévoient les plafonds de l'actuel CPF. Il rappelle, dans ce contexte, qu'une révision substantielle du budget est absolument indispensable et que la révision immédiate des plafonds de l'actuel CPF s'impose de même que certaines dispositions de [l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006](#) sur la discipline budgétaire (All). La Plénière indique également que le financement des priorités et des nouvelles politiques issues de la mise en œuvre du nouveau traité est rendue impossible par les limites des plafonds du cadre financier actuel. Pour faciliter la négociation budgétaire au sein du comité de conciliation, le Parlement souligne qu'il a proposé, au prix de lourds compromis, de financer ces priorités au sein des marges actuelles. Il indique néanmoins qu'il ne sera possible d'y parvenir qu'en réduisant les crédits d'autres lignes budgétaires bien précises et sélectionnées avec prudence.

Création d'un Fonds de garantie : la Plénière exige la création d'un Fonds de garantie lié au mécanisme européen de stabilisation financière dans le budget de l'UE. Ce Fonds devrait être activé par les deux branches de l'autorité budgétaire et les besoins financiers liés à sa création devraient être financés grâce à une révision ciblée de l'actuel CFP 2007-2013 ou de l'All, afin d'associer le Parlement à la procédure.

Des crédits de paiements en souffrance : en ce qui concerne les crédits de paiements, le Parlement refuse de prendre un montant général tel que proposé dans la position du Conseil, comme objectif final à atteindre en diminuant ou en augmentant les dépenses de certaines lignes

budgétaire et sans une évaluation préalable des besoins effectifs. Il met en évidence le fait que cette pratique risque de mettre à mal le taux d'exécution des crédits pour 2011, en ralentissant au passage le niveau de signature de certains nouveaux contrats, en particulier dans le dernier trimestre de l'année, voire de perturber le cycle pluriannuel des programmes de l'UE.

Plus concrètement, l'analyse linéaire du budget par rubriques s'établit comme suit (les montants indiqués sont tous des engagements) :

- Sous-rubrique 1a (13,485 milliards EUR) : le Parlement réaffirme ses priorités pour 2011, que sont la jeunesse, l'éducation et la mobilité et indique que ces dernières nécessitent des montants conséquents. C'est pourquoi, il augmente les crédits affectés aux différents programmes liés à ces priorités de la manière suivante : programme d'apprentissage tout au long de la vie +18 millions EUR, programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité +10 millions EUR et programme « Énergie intelligente » +10 millions EUR également. Il renforce également les crédits destinés au service européen de l'emploi (ex. : action préparatoire "Ton premier job EURES") et compense ces augmentations en diminuant les crédits de la recherche sur la fusion de l'énergie du projet "ITER" (-47 millions EUR vu le retard pris dans sa mise en œuvre) ;
- Sous-rubrique 1b (50,98 milliards EUR) : le Parlement déplore l'approche restrictive du Conseil en ce qui concerne les paiements, aboutissant à la réduction de 1,075 milliard EUR (dont 50% en raison de l'achèvement de la période de programmation 2006-2010) par rapport à la Commission. Or, les paiements sont déjà considérés par le Parlement comme sous-estimés. Le Parlement rétablit dès lors tous les paiements au niveau du projet de budget, tout en maintenant sa position initiale selon laquelle la Commission et le Conseil devraient présenter et adopter rapidement un budget rectificatif dans le cas où les crédits de paiement ne seraient pas suffisants. À noter l'augmentation de 2,5 millions EUR du Parlement pour la stratégie Baltique à laquelle ce dernier est attaché ;
- Rubrique 2 (59,875 milliards EUR) : sachant que la PAC a pour objectif premier de garantir la stabilité des marchés, la sécurité alimentaire, et l'assurance de revenus équitables pour les agriculteurs, le Parlement invite la Commission à prévoir, dans le budget 2011, une réserve tampon assurant les moyens nécessaires pour permettre un accès aisé au financement en cas de volatilité des marchés en 2011. Il souhaite également la création d'une nouvelle ligne budgétaire relative à un fonds laitier (+300 millions EUR) destiné à soutenir la modernisation, la diversification et la restructuration du secteur et à améliorer la position de négociation des éleveurs laitiers face à la vente au détail dans la chaîne alimentaire. Le Parlement renforce également les crédits destinés à la consommation de fruits et distribution de lait dans les écoles. Il augmente également les crédits du programme LIFE+ (+6,7 millions EUR) et le soutien à la gestion des ressources de la pêche (+2 millions EUR) ;
- Sous-rubrique 3a (1,139 milliard EUR) : pour cette sous-rubrique, le Parlement met l'accent sur le financement d'actions visant à lutter contre la violence à l'encontre des femmes, y compris au moyen de l'avortement forcé, des mutilations génitales, de la stérilisation forcée ou de tout autre traitement cruel, inhumain ou dégradant. Cette partie du budget est renforcée de 2,35 millions EUR (programme Daphné). La prévention du terrorisme se voit en outre renforcée d'un million EUR supplémentaire. Vu le faible niveau d'informations sur les prochaines étapes du SIS II, le Parlement prévoit par contre de mettre les crédits en réserve dans l'attente d'informations ultérieures ;
- Sous-rubrique 3b (683 millions EUR) : le Parlement réaffirme tout le prix qu'il accorde à cette sous-rubrique en ce qu'elle concerne directement les citoyens. Il renforce dès lors les crédits destinés au programme "Jeunesse en action" (+3 millions EUR), aux Jeux olympiques spéciaux mondiaux d'été (+4 millions EUR), aux relais d'information et à l'action préparatoire en cours dans le domaine du sport. La Plénière attend également de la Commission une stratégie globale pour l'amélioration de la communication avec les citoyens européens ainsi que la création d'un espace public européen ;
- Rubrique 4 (8,683 milliards EUR) : une fois encore, ce sont les marges limitées de cette importante rubrique budgétaire qui attirent l'attention du Parlement qui souligne que l'Union ne peut affirmer son rôle sur la scène mondiale avec des marges si limitées et des compromis de dernière minute pour sauver la situation. Pour le Parlement, il est indispensable de procéder à une révision du CFP et de réexaminer le plafond de la rubrique 4 de manière à prendre en compte les besoins nouveaux. Dans ce contexte, la seule façon de garantir le financement des priorités tout en pratiquant des économies est de procéder à des réductions de crédits rigoureusement choisies dans un petit nombre de lignes budgétaires, en particulier en réduisant l'aide à la réhabilitation de l'Afghanistan ou en rétablissant les montants de 2010 pour la PESC. Le Parlement ne réduit en revanche pas le montant de l'aide européenne aux palestiniens transitant par l'UNRWA, même si le décalage existant entre le montant global de l'assistance financière fournie et l'influence réelle de l'Europe dans la région et dans le processus de paix pose problème. Contraire à toute forme de redéploiement des crédits alloués à plusieurs instruments et programmes de la politique extérieure au profit des mesures d'accompagnement dans le secteur de la banane, le Parlement s'insurge contre la pratique qui veut que l'on se serve de l'instrument de financement de la coopération au développement pour financer de nouveaux besoins dans le domaine de la rubrique 4. Il souhaite au contraire que de nouveaux moyens soient dégagés à cet effet. Le Parlement décide par ailleurs de : i) mettre en réserve une partie des crédits destinés à l'environnement et à la gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie, dans l'attente d'une présentation par la Commission d'un document politiquement contraignant démontrant que ce programme (changement climatique dans les PVD) est véritablement un programme supplémentaire, et qu'il ne se fait pas au détriment des programmes de coopération existants, ii) lancer une procédure d'intégration, dans l'ensemble des postes du budget, en vue d'un soutien de l'Union au commerce équitable; iii) demander la création d'une ligne budgétaire "Coopération avec les États-Unis" ; iv) demander le renforcement de l'enveloppe destinée à soutenir la communauté chypriote turque. Concernant la mise en place du service européen pour l'action extérieure (SEAE), le Parlement demande que les missions relevant de la PESC et de la PSDC soient mieux identifiées afin de renforcer la transparence et de faciliter la définition des besoins budgétaires. Il décide, par conséquent, de scinder certaines lignes budgétaires afin de créer des lignes distinctes pour la Géorgie, la mission EULEX au Kosovo et la mission EUPOL en Afghanistan. À titre indicatif, ces modifications budgétaires se marquent de la manière suivante, sur le plan financier : +100 millions EUR pour les palestiniens compensés par des coupes dans les mesures d'accompagnement de la banane (-18 millions EUR) et dans les activités de coopération autres que les aides publiques au développement (-23,5 millions EUR) et dans la politique étrangère et de sécurité commune (PESC -45,7 millions EUR). À noter que dans un amendement adopté en Plénière, les députés se demandent pourquoi des indemnités continuent à être versées aux anciens commissaires alors qu'ils ont d'autres emplois. Ils demandent dès lors des explications à la Commission pour le 30 avril 2011 sur cette question ;
- Rubrique 5 (8,223 milliards EUR) : le Parlement rejette totalement la position du Conseil qui consiste à réduire de plus de 115 millions EUR le budget de cette rubrique, car une approche aussi restrictive est susceptible de compromettre la mise en œuvre des politiques de l'Union. Il rétablit dès lors les montants supprimés par le Conseil tout en plaçant une partie des montants dans une réserve (correspondant à l'adaptation salariale de 1,85% demandée par la Commission) dans l'attente de la décision de la Cour de justice sur cette question. Il rétablit également les chiffres du projet de budget pour toutes les autres réductions pratiquées par le Conseil concernant le budget des écoles européennes qu'il juge inacceptables. Il demande en outre au Conseil d'adopter au plus vite la lettre rectificative n° 1/2011 afin que le SEAE puisse commencer à fonctionner dès que possible en 2011. Dans l'attente d'informations pertinentes sur les missions de ce service que la Haute représentante devra présenter au Parlement, ce dernier met les montants concernés en réserve.

En ce qui concerne les autres sections du budget, le Parlement rétablit une partie des montants supprimés par le Conseil dans le budget des institutions lorsque les demandes de chacune d'elles sont considérées comme pleinement justifiées.

Pour ce qui est du budget spécifique du Parlement européen, ce dernier indique que son budget se montera en 2011 à un peu plus de 1,7 milliard EUR, soit 20,21% des dépenses de la rubrique 5 (dépenses administratives) du CFP. Il respecte donc ses résolutions antérieures en veillant à ce que ce chiffre s'établisse autour de la barre des 20%. Ce montant tient également compte de l'élargissement considérable des compétences découlant du traité de Lisbonne et des besoins en personnel et autres qui en résultent tout en respectant la rigueur budgétaire (ce budget a été réduit de près de 25 millions EUR par rapport aux propositions budgétaires initiales du Bureau du PE). Plus globalement, le Parlement rappelle sa position de principe selon laquelle la réalisation d'économies, lorsqu'elles sont possibles, et la poursuite de la réorganisation et du redéploiement des moyens existants sont des éléments fondamentaux de sa politique budgétaire, en particulier en période de crise.

## Budget 2011: toutes sections, première version

---

OBJECTIF : présentation d'une lettre rectificative n° 3 au projet de budget 2011 de l'UE ? Section III (Commission).

CONTENU : la présente lettre rectificative n° 3 (LR n° 3) au projet de budget pour l'exercice 2011 (PB 2011) porte sur:

- l'actualisation précise, ligne par ligne, des besoins estimés pour les dépenses agricoles. Outre la modification des éléments de marché, la LR intègre les décisions législatives agricoles intervenues depuis l'établissement du projet de budget 2011, des estimations révisées des besoins pour certains paiements directs, ainsi que les propositions qui sont susceptibles d'avoir un effet sur l'exercice budgétaire à venir. Les crédits d'engagement et de paiement sont ainsi diminués de 346 millions EUR;
- une actualisation de la situation relative aux accords internationaux en matière de pêche, qui donne lieu à une réduction des crédits d'engagement de 1 million EUR;
- la création d'un nouveau poste budgétaire 32 04 14 04 - Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique - Efficacité énergétique et initiatives en matière d'énergies renouvelables.

Actualisation des besoins agricoles : la LR a pour objectif de veiller à ce que le budget agricole soit fondé sur les données économiques et le cadre législatif les plus récents. C'est pourquoi, la Commission a procédé à la révision précise, ligne par ligne, de ses prévisions de dépenses agricoles et a abouti aux principales conclusions budgétaires suivantes :

- diminution des crédits du FEAGA de 346 millions EUR. Cette évolution est essentiellement imputable à un recul des besoins dans le chapitre 05 02 Interventions sur les marchés agricoles (-136 millions EUR) et à une modification dans le niveau des recettes affectées au FEAGA disponibles en 2011. Tout d'abord, les recettes affectées supplémentaires perçues en 2010, d'un montant de 210 millions EUR, seront reportées de 2010 à 2011. Ensuite, la Commission s'attend à une certaine augmentation des recettes affectées générées en 2011 (+19 millions EUR), qui porterait à 229 millions EUR la hausse totale des recettes affectées disponibles ;
- le total des crédits d'engagement demandés pour les dépenses agricoles financées par le FEAGA s'établit à 43,401 milliards EUR, soit un montant inférieur à celui inscrit dans le PB 2011 (-346 millions EUR), aboutissant à une marge sous le sous-plafond du FEAGA s'élevant désormais à 1,065 milliard EUR. La nouvelle marge pour la rubrique 2 s'établit ainsi à 1,199 milliard EUR.

Projets énergétiques : en mai 2010, la Commission a proposé une [modification au règlement \(CE\) n° 663/2009](#) visant à utiliser les fonds non engagés au titre du chapitre II du règlement PEER pour créer un instrument financier spécialement destiné à promouvoir l'efficacité énergétique et des initiatives en matière d'énergies renouvelables. L'instrument financier devra permettre de soutenir le développement de projets rentables en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables et faciliter le financement d'investissements dans ces domaines, notamment en milieu urbain. Conformément au règlement PEER, l'instrument devra se limiter au financement de mesures qui ont un impact rapide, mesurable et substantiel sur la relance économique dans l'UE, le renforcement de la sécurité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par conséquent, la Commission propose la création d'un nouveau poste budgétaire 32 04 14 04 - Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique ? Efficacité énergétique et initiatives en matière d'énergies renouvelables, sous le nouveau titre 32 «Énergie». La création du même poste, en tant que ligne 06 04 14 04, est proposée dans le [budget rectificatif n° 10/2010](#), sous le titre 6 «Énergie et transports».

Conclusion : sur le plan budgétaire, les conséquences de la LR 3/2011 se marquent par une diminution des crédits d'engagement de 347,2 millions EUR et par une diminution des crédits de paiement de 346,2 millions EUR.

## Budget 2011: toutes sections, première version

---

Le Conseil a décidé de ne pas approuver tous les amendements à sa position sur le projet de budget pour 2011 adoptés par le Parlement européen.

Conformément à l'article 314 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, un comité de conciliation va maintenant être convoqué afin de parvenir à un accord sur un projet commun dans un délai de 21 jours.

## Budget 2011: toutes sections, première version

---

Le projet de budget 2011 - le premier qui serait négocié dans le cadre des nouvelles dispositions mises en place par le Traité de Lisbonne - a été présenté par la Commission le 27 avril 2010. Il a été transmis dans toutes les langues officielles de l'UE le 15 juin 2010.

Le Conseil a réalisé sa lecture du projet de budget et adopté sa position le 12 août 2010, dans laquelle il a procédé à des réductions des montants proposés par la Commission. Le Parlement européen a voté le 20 octobre 2010 sur la position du Conseil sur le projet de budget.

Etant donné que le Parlement avait adopté des amendements au projet de budget que le Conseil ne pouvait pas accepter, le comité de conciliation a été convoqué conformément au paragraphe 4, point c) de l'article 314 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

Le comité de conciliation a travaillé sur une période de 21 jours, entre le 26 octobre et le 15 novembre 2010. Toutefois il n'a pas été possible de rapprocher les positions du Parlement et du Conseil dans le délai prévu. Suite à l'échec des négociations en conciliation, la Commission était obligée de présenter un nouveau projet de budget, conformément au paragraphe 8 de l'article 314 du TFUE. Cette fiche de procédure est donc devenue caduque, et le nouveau projet de budget fait l'objet d'une toute nouvelle fiche de procédure (voir [BUD/2010/2290](#)).